Image not found or type unknown

Caution disproportionne sarl

Par **mimiegris**, le **09/11/2015** à **12:51**

Bonjour,

Suite à la liquiditation de nos sociétes, nous avons déposé un dossier de surrendettement à cause de nos cautions bancaires d'environ 300 000 €.

Nous n'avons rien aucun bien seulement nos revenus 2900 euros à deux, 1 enfant à charge, la commission dit que nous pouvons régler 900 € par mois, c'est horrible nous allons devoir nous serrer la ceinture durant 8 ans alors que la banque n'aurait jamais du nous préter.

Mais en fait je voudrais savoir si je peux contester les montants des cautions qui était disproportionné au moment du pret (car aucun biens rien ne permettant de rembourser un telles somme), devant le JEX pendant la procédure de surrendettement ou faut il faire autrement pour faire annuler ces cautions disproportionnés.

merci d'avance

Par **youris**, le **09/11/2015** à **16:28**

bonjour,
si la banque vous a prêté, c'est que vous lui avez demandé un prêt.
si vous estimez que votre caution était disproportionnée, vous devez prendre un avocat et saisir le tribunal.
vous pouvez consulter ce lien d'un avocat expert en cautionnement bancaire.
http://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/cautionnement-bancaire-disproportionne-charge-preuve-16102.htm#.VkFlBLcvdxA
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés